

Province de Québec

Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

AVIS PUBLIC

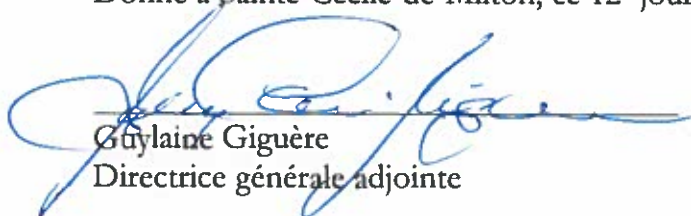
Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 572-2017 POUR
FIXER LES TAUX DES TAXES ET DES TARIFS
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018 ET LES
CONDITIONS DE PERCEPTION**

Avis public est par la présente donné par la soussignée, directrice générale adjointe, que lors de la séance extraordinaire de ladite municipalité tenue le 11 décembre 2017, le conseil a étudié et adopté le **RÈGLEMENT 572-2017 POUR FIXER LES TAUX DES TAXES ET DES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018 ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION.**

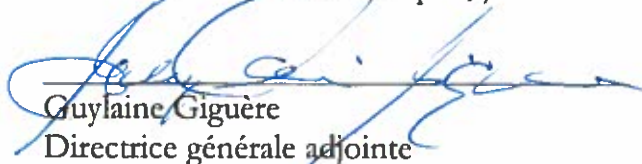
Tout intéressé peut prendre communication dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton au bureau situé au 136, rue Principale, à Sainte-Cécile-de-Milton.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 12^e jour du mois de décembre 2017.


Guylaine Giguère
Directrice générale adjointe

CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je, soussignée, Guylaine Giguère, directrice générale adjointe, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en la manière ordinaire prévue, le 12 décembre 2017, entre 8h et 17h. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12 décembre 2017.


Guylaine Giguère
Directrice générale adjointe